



ADEQUITY
CROISSANCE
GARANTI



- Instrument financier de droit français
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans

Une garantie intégrale du capital à l'échéance

Une indexation innovante à la hausse des marchés émergents et des matières premières à travers un panier composé de douze fonds de sociétés de gestion de renom

Eligibilité : Contrats d'assurance-vie et comptes titres

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie d'une garantie du capital à l'échéance des 8 ans.
- L'investisseur bénéficie de la meilleure Performance Annuelle Capitalisée reversée à l'échéance des 8 ans.
- Adequity Croissance Garanti bénéficie d'une indexation à un panier de douze fonds indexés aux pays émergents et aux matières premières.

INCONVENIENTS

- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 27 décembre 2010 et conservant le support jusqu'à sa date de maturité effective le 27 décembre 2018.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la meilleure performance mensuelle du panier observée chaque année.
- Les marchés émergents présentent une volatilité plus marquée que les marchés occidentaux.



Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Adequity Croissance Garanti, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Composition du panier

Afin de diversifier les sources de performance et de réduire le risque de volatilité, le panier est composé de 12 fonds, sélectionnés parmi les plus belles signatures des sociétés de gestion : 8 fonds liés aux **pays émergents** - quatre sur les marchés actions et quatre sur les marchés de la dette - et 4 fonds indexés aux marchés des **matières premières**.

	Fonds	Société de Gestion	Code ISIN	Pondération ¹
Actions émergentes	Magellan	Comgest	FR0000292278	8,33%
	OFI Multiselect BRIC	OFI	LU0286061501	8,33%
	JPM Emerging Markets Equity Fund	JP Morgan	LU0217576759	8,33%
	Templeton Emerging Markets Fund	Franklin Templeton IM	LU0188151921	8,33%
Dettes émergentes	Templeton Emerging Markets Bond	Franklin Templeton IM	LU0152984307	8,33%
	Emerging Markets Debt Local Currency	BNY Mellon AM	IE00B11YFH93	8,33%
	Pictet Latin America Local Currency Debt	Pictet	LU0325328705	8,33%
	Templeton Asian Bond Fund	Franklin Templeton IM	LU0229952352	8,33%
Matières Premières	Carmignac Portfolio - Commodities	Carmignac	LU0164455502	8,33%
	Blackrock Global Funds - World Mining	BlackRock	LU0172157280	8,33%
	JPM Global Natural Ressources	JP Morgan	LU0208853274	8,33%
	DWS Invest - Global Infrastructure	DWS Investment	LU0329760853	8,33%



BLACKROCK

J.P.Morgan
Asset Management



¹ Cette pondération sera fixe dans le temps.



Détails du mécanisme

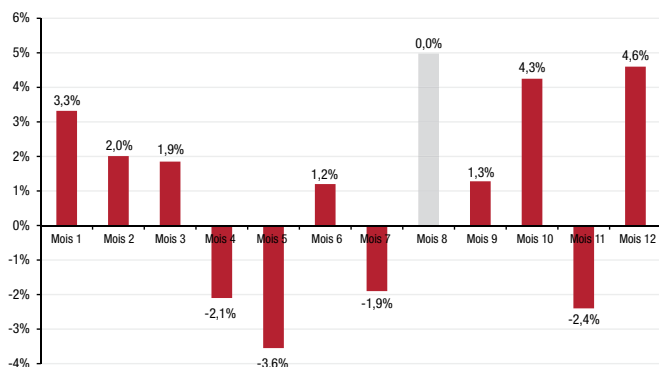
Détails du mécanisme de la Performance Annuelle Retenue

A l'issue de chaque mois, on observe la performance du panier par rapport au début du mois.

Au terme de chaque année, la meilleure performance mensuelle sur l'année **est annulée et retenue à 0**.

La performance au titre de l'année correspond alors à la capitalisation des 12 performances mensuelles observées tenant compte de l'annulation du meilleur mois. C'est la Performance Annuelle Retenue.

Illustration¹



La performance annuelle est égale à +13,9%. La meilleure performance mensuelle est observée au mois 8 (+5%). On retient donc 0% au titre de ce mois. La Performance Annuelle Retenue au titre de cette année est donc égale à +8,5%.

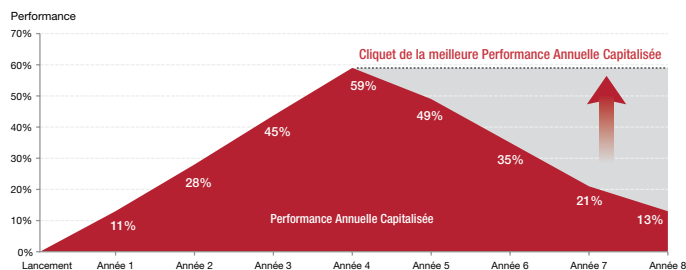
Un cliquet de la meilleure Performance Annuelle Capitalisée

Chaque année, on enregistre la Performance Annuelle Capitalisée égale à la capitalisation des Performances Annuelles Retenues depuis l'origine.

Année après année, la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée est **alors sécurisée**.

Celle-ci ne peut être remise en cause et est garantie à l'échéance indépendamment des aléas des marchés.

Illustration¹



¹ Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.



Détails du **remboursement**

Mécanisme de remboursement à l'échéance

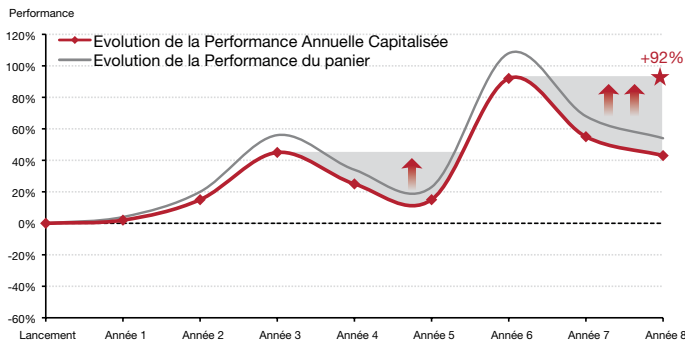
- Cas favorable : si la meilleure Performance Annuelle Capitalisée est positive ou nulle, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
**La meilleure Performance
Annuelle Capitalisée**

- Cas défavorable : si celle-ci est négative, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial

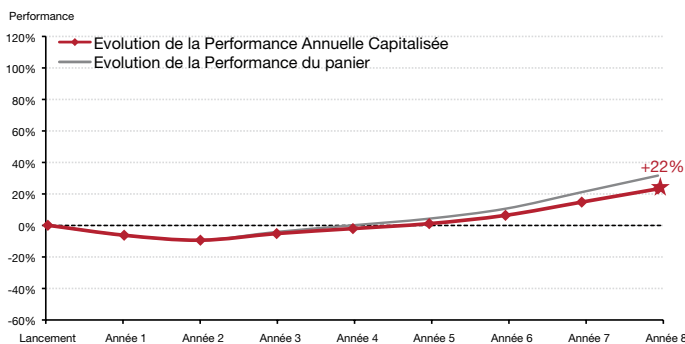
Illustrations du mécanisme¹



★ Performance de Adequity Croissance Garanti

Scénario favorable : hausse du panier

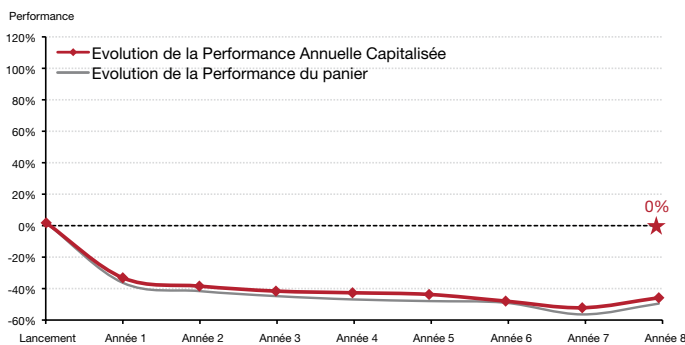
- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée est enregistrée en année 6 (+92%).
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial + la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée, soit 192%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 8,5%.



★ Performance de Adequity Croissance Garanti

Scénario médian : hausse modérée du panier

- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée est enregistrée en année 8 (+22%).
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial + la meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée, soit 122%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 2,5%.



★ Performance de Adequity Croissance Garanti

Scénario défavorable : baisse du panier

- La meilleure Performance Annuelle Capitalisée enregistrée est négative. Elle est donc retenue à hauteur de 0%.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0,0%.

¹ Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Principales caractéristiques financières

Type	Instrument financier de droit français garanti en capital à l'échéance
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Code ISIN	FR0010941591
Code Eusipa	1199 - Miscellaneous Capital Protection
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Contrats d'assurance-vie et comptes titres
Période de commercialisation	Entre le 22/09/2010 et le 27/12/2010
Prix d'achat	Le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 1 000 euros le 27/12/2010
Date limite de passage d'ordre	Les ordres d'achat devront être reçus par Société Générale au plus tard à 17h00 (heure de Paris) le 23/12/2010
Valeur nominale	1 000
Date d'émission	22/09/2010
Prix d'émission	99,47% de la valeur nominale
Date d'échéance	27/12/2018
Sous-jacent	Panier de 12 fonds indexés aux pays émergents et aux matières premières : <ul style="list-style-type: none">■ Blackrock Global Funds - World Mining■ Carmignac Portfolio - Commodities■ Comgest - Magellan■ DWS Invest - Global Infrastructure■ BNY Mellon - Emerging Markets Debt Local Currency■ JPM Emerging Markets Equity Fund■ JPM Global Natural Ressources■ OFI Multiselect BRIC■ Pictet Latin America Local Currency Debt■ Templeton Asian Bond Fund■ Templeton Emerging Markets Bond■ Templeton Emerging Markets Fund
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, l'émetteur s'engage à assurer à tout moment une liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 1% du montant effectivement placé
Commission de rachat	Néant
Agent de calcul	Société Générale
Règlement/Livraison	Euroclear France

Avertissement

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le support Adequity Croissance Garanti décrit dans le présent document fait l'objet d'un Programme de Dette (en date du 27 avril 2010) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Le Prospectus qui se réfère à ce Programme a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le prospectus est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur celui de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>). Les Conditions Finales et le résumé en français du Prospectus (en date du 20 septembre 2010) sont disponibles sur le site Internet de la Société Générale (<http://prospectus.socgen.com>) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

Facteurs de risque

1. Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

2. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

3. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

4. Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

5. Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

6. Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Information si le produit offre une garantie totale ou partielle du capital à l'échéance : remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Méthodes d'ajustement ou de substitution en cas de survenance d'événements exceptionnels, résiliation ou remboursement anticipé : la documentation relative au produit peut prévoir (i) des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit ou, le cas échéant, (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATIONS.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris - La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale,

29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACP

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking